

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE SUR LE RÉSEAU CANADA BILINGUE

Budget fédéral 2018
La fin de Phénix, enfin

Ottawa, le mercredi 28 février – Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) salue la décision de remplacer le système de paye Phénix, qui passera malheureusement à l'histoire pour son inefficacité et le cauchemar qu'il continue de faire vivre à des dizaines de milliers de fonctionnaires fédéraux, dont plusieurs centaines d'agentes et agents correctionnels.

« Même si cette décision arrive un peu tard, après un milliard de dollars d'investissement public dépensé en vain, elle est encourageante », a lancé Jason Godin, président national d'UCCO-SACC-CSN. « Par contre, nous sommes insatisfaits des mesures transitoires qui sont proposées en attendant le nouveau système. Nous ne pouvons accepter qu'un seul autre agent correctionnel subisse les ratés de Phénix et vive dans l'angoisse de ne pas être payé correctement ». Le syndicat maintient que les agentes et agents correctionnels doivent pouvoir parler directement à des personnes-ressources ayant un plein accès au système de paye afin de régler les problèmes à la source.

Investissement en santé mentale

Depuis plusieurs années, UCCO-SACC-CSN travaille assidûment au développement de politiques et de législations pour soutenir les agents de sécurité publique aux prises avec des enjeux de santé mentale. En plus des nombreuses rencontres avec des décideurs politiques, le syndicat a lancé, en septembre 2017, la campagne *Travailler au bord du gouffre*, une campagne de sensibilisation à la réalité d'agentes et agents correctionnels souffrant du trouble de stress post-traumatique (TSPT). Le syndicat se réjouit donc de voir dans le budget 2018 plusieurs investissements, totalisant 30 millions sur cinq ans, pour soutenir la recherche en matière de blessure de stress post-traumatique, et pour assurer un meilleur accès aux mesures de soutien en santé mentale pour les agents de la sécurité publique. « Lorsque des agentes et agents correctionnels souffrent d'un TSPT causé par leur travail, c'est la responsabilité de l'État de s'assurer qu'ils aient rapidement accès à des soins adéquats. Nous espérons que ces mesures influenceront les gouvernements provinciaux du Québec, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick à adopter enfin une législation pour les premiers répondants, incluant les agents correctionnels, qui vivent avec un TSPT », a ajouté Jason Godin.

UCCO-SACC-CSN tient aussi à souligner que l'ajout de 20 millions de dollars au budget du Service correctionnel du Canada afin de mieux subvenir aux besoins en matière de santé mentale des détenu-es sous responsabilité fédérale, est un pas dans la bonne direction. Le syndicat réclame des investissements en ce sens depuis

plus de 10 ans. « Il y a une importante hausse des incidents violents dans les établissements, en particulier dans les centres de traitement. Les agressions de détenu-es sur des agents correctionnels augmentent et nous constatons que ces incidents sont très souvent perpétrés par des détenu-es qui souffrent de problèmes de santé mentale. Il y a urgence d'agir en ce sens. Il faut sans tarder mettre les ressources nécessaires sur le terrain, particulièrement dans les établissements pour femmes », a conclu M. Godin.

À propos

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) rassemble plus de 7400 membres, répartis dans cinq grandes régions du Canada : le Pacifique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique. UCCO-SACC-CSN représente les agentes et agents correctionnels dans 49 établissements fédéraux.